

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2009

RÉPARATION DES CONSÉQUENCES SANITAIRES DES ESSAIS NUCLÉAIRES - (n° 1768)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 10

présenté par

M. Candelier, M. Gremetz, M. Brard, M. Gosnat, M. Muzeau, Mme Amiable, M. Asensi,  
M. Bocquet, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez,  
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Lecoq, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 7**

À la dernière phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« santé, »,

insérer les mots :

« de l'environnement, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'une demande de l'AVEN que les signataires de cet amendement entendent porter. La commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires devrait avoir pour mission d'assurer également le suivi des questions relatives à l'environnement, jusqu'à présent attribué au département du suivi des centres d'expérimentations nucléaires. Alors que nos concitoyens accordent une place croissante aux préoccupations environnementales, il s'agit de ne pas éluder le rôle et l'incidence des essais nucléaires relativement à la dégradation de l'environnement et de la biodiversité.